

CHRONIQUES POLITIQUEMENT INCORRECTES

(1)

Autour de « l'abandon à la mort... de 76 000 fous par le régime de Vichy »

Ces chroniques d'Armand Ajzenberg ont été diffusées sur un réseau social - *LINKEDIN* – depuis janvier 2013 à plus de 700 personnes... et à ce jour se poursuivent.

« *L'ABANDON À LA MORT... DE 76000 FOUS PAR LE RÉGIME DE VICHY* » ?

Il s'agit d'un livre paru en novembre 2012 chez L'Harmattan

Armand AJZENBERG

L'ABANDON À LA MORT... DE 76000 FOUS PAR LE RÉGIME DE VICHY

Suivi de

André CASTELLI

UN HÔPITAL PSYCHIATRIQUE SOUS VICHY (1940-1945)

Préface de Michaël GUYADER

L'HARMATTAN

Collection : « Historiques »

ISBN : 978-2-336-00623-9 • 27 € • 270 pages

Sous le régime de Vichy (1940-1945), 76 000 malades mentaux sont morts dans les hôpitaux psychiatriques français. Morts de faim. Pétain, Darlan, Laval connaissaient-ils les dangers auxquels les fous étaient exposés ? OUI, dès le printemps 1941. Étaient-ils en mesure de leur accorder quelques suppléments alimentaires représentant pour chaque Français une ou deux miettes de pain par jour ? OUI, puisque cela a été fait en décembre 1942. Trop tard cependant et en quantité insuffisante pour inverser le cours des événements. La population française aurait-elle été mise en danger par une telle action ? NON, bien sûr.

Ces trois questions, et les réponses apportées, définissent précisément la notion de non-assistance à personne en danger, notion inventée par Vichy et maintenue depuis dans le code pénal français. Non-assistance que certains historiens nient. Ce qui autorise un journal d'extrême-droite (*Rivarol*) à s'écrier : « *Le régime de Vichy est enfin innocenté...* ». Après la reconnaissance par le président Chirac de la complicité active de l'État français de Vichy dans la déportation des Juifs de France, la responsabilité directe de ce même régime dans la famine mortelle sévissant dans les hôpitaux psychiatriques doit, elle aussi, donner lieu à une reconnaissance officielle. L'histoire de l'hôpital de Montdevergues-les-Roses est un exemple, au jour le jour, de l'abandon à la mort des fous sous Vichy.

LES AUTEURS :

Armand Ajzenberg, autodidacte, a rencontré Lucien Bonnafé chez le philosophe et sociologue Henri Lefebvre en 1985. Il s'est ainsi engagé dans cette « drôle » d'histoire.

André Castelli, ancien infirmier psychiatrique, est aujourd'hui vice-président du Conseil général du Vaucluse et Conseiller municipal d'Avignon.

Michaël Guyader, psychiatre et psychanalyste engagé, ancien chef de service du 8^e secteur de psychiatrie générale de l'Essonne. Ami proche de Lucien Bonnafé.

Ce livre - ***L'abandon à la mort...*** - est né en réaction à un autre paru en 2007, d'une historienne : Isabelle von Buelzingsloewen (*L'hécatombe des fous*, Aubier, 2007). Les deux livres ont ce point de départ commun : le drame horrible qui s'est joué dans les hôpitaux psychiatriques pendant la Seconde Guerre mondiale. Les thèses, à propos des responsabilités dans ce drame, de l'historienne et d'Armand Ajzenberg, André Castelli et Michaël Guyader sont par contre radicalement opposées. Pour Mme von Buelzingsloewen le régime de Vichy n'a aucune responsabilité quant aux 76 000 morts. Les auteurs, eux, démontrent que le régime de Pétain, Darlan et Laval est entièrement responsable de non-assistance à personnes en danger de mort. C'est essentiellement de cela qu'il est question dans ce livre.

Dans celui-ci, les questions fondamentales posées sont :

1 - Le régime de Vichy a-t-il abandonné les fous à la mort, en connaissance de cause, et peut-être avec cette arrière-pensée : « laissez-les mourir ! » ? Nous répondons OUI et le démontrons, croyons-nous.

2 - S'agit-il seulement d'un détail de l'Histoire, comme dirait « l'autre », et la mise en cause de Vichy être alors une injustice ? Nous répondons NON, ce n'est pas un détail, et le démontrons. Et il faut caractériser les responsabilités de ce régime pour ce qu'elles sont véritablement, ce que nous faisons.

Historiques

Armand AJZENBERG

**L'abandon à la mort...
de 76 000 fous par le régime de Vichy**

suivi de

André CASTELLI

**Un hôpital psychiatrique sous Vichy
(1940-1945)**



Préface de Michaël Guyader

Historiques

L'Harmattan

ON EN PARLE SUR LE NET : QUELQUES SITES À CONSULTER

http://www.serpsy.org/des_livres/livres_2013/ajzenberg.html

<http://alencontre.org/europe/france/labandon-a-la-mort-de-76000-fous-par-le-regime-de-vichy-un-detail-de-lhistoire.html>

<http://entreleslignesentrelesmots.wordpress.com/2012/10/24/labandon-a-la-mort-de-76-000-fous-sous-le-regime-de-vichy-reponse-a-quelques-historiens-qui-le-nient/>

<http://pierre.assante.over-blog.com/article-l-abandon-a-la-mort-vient-de-sortir-un-moment-d-humanite-inhumanite-a-connaître-113016034.html>

<http://lesanalyseurs.over-blog.org/article-parution-armand-ajzenberg-l-abandon-a-la-mort-de-76-000-fous-par-le-regime-de-vichy-extrait-111711259.html>

<http://www.perepeinard.fr/article-le-genocide-doux-et-oublie-114287189.html>

<http://www.charlesdarwin.fr/ajzenberg.html>

<http://searchworks.stanford.edu/view/9862859>

<http://histoiresante.blogspot.fr/2012/11/la-psychiatrie-sous-vichy.html>

<http://www.harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&isbn=9782336006239>

SOMMAIRE

- 1 – Entre Résistance et Collaboration... sous Vichy, un exemple politiquement incorrect
- 2 – Idem (suite)
- 3 – Socialement « irrécupérables », donc « inutiles »
- 4 – Unité de l'eugénisme, du racisme, de l'antisémitisme et mythe de leur incomparabilité
- 5 – Belle excuse : « c'était dans l'esprit du temps »

CHRONIQUES POLITIQUEMENT INCORRECTES

*Autour de « l'abandon à la mort... de 76 000 fous
par le régime de Vichy »*

1 - ENTRE RÉSISTANCE ET COLLABORATION... SOUS VICHY. UN EXEMPLE POLITIQUEMENT INCORRECT.

C'est à partir des travaux d'un chercheur du CNRS – Christian Rossignol – que j'ai découvert l'existence d'un « *Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral* » créé par Laval le 25 juillet 1943. Pour ce chercheur, Pierre Laval, dès sa prise de pouvoir, préparait une politique eugéniste éliminatoire concernant certaines catégories de l'enfance inadaptée.

En effet, pour le Dr Lagache, il s'agissait entre autres de distinguer ces enfants entre « *récupérables, semi-récupérables et non-récupérables* ». Le Dr Dublineau proposait quant à lui de « *séparer nettement adaptables, semi-adaptables et inadaptables* ». « Nous ne pouvons éviter la question de ce que pouvait signifier et impliquer en 1943, au plus fort de la mise en œuvre de la "solution finale", le fait d'être classé "inadaptable" ou "irrécupérable" ? » écrit le

chercheur. De plus, ajoute-t-il : « on peut se poser la question de savoir si ces psychiatres ignoraient ce qui se passait à ce moment, en France et en Allemagne dans les hôpitaux psychiatriques ? C'est peu vraisemblable ».

Ceci est plus largement décrit dans notre ouvrage : « L'ABANDON À LA MORT DE 76 000 FOUS PAR LE RÉGIME DE VICHY ».

<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=38711>

Ce qui suit figurait dans une première version du manuscrit. L'ambivalence des attitudes et des comportements était sous Vichy bien plus pratiquée qu'on ne le dit et trop long pour le livre. Voici ici restitué ce que j'ai coupé :

« Cela interpelle, comme on dit, de savoir que les séances de ce Conseil se soient poursuivies, de sa date de création (25 juillet 1943) jusqu'aux 26 et 27 juin 1944... à Paris. La dernière séance prévue en août 1944 n'eut pas lieu : Paris à cette date était libérée. Cela interpelle encore quand on constate que la création de ce Conseil est directement commanditée par Pierre Laval et que le ministre Grasset assiste aux séances de ce Conseil, ce qui témoigne pour le moins de l'importance qu'il accordait à ce projet, et qu'y participer relève alors peu ou prou d'une franche Collaboration avec le régime de Vichy. Cela interpelle encore plus quand on découvre parmi la liste des personnalités éminentes qui y participent : le Docteur Heuyer, fondateur de la neuro-psychiatrie infantile, Louis Le Guillant, élève de celui-ci et déjà psychiatre novateur de renom et qui le deviendra encore plus après la guerre, mais aussi résistant et qui accueillit à l'hôpital psychiatrique de la Charité-sur-Loire des maquisards et des réfractaires au S.T.O., Henri Wallon, suspendu d'enseignement au Collège de France de 1941 à 1944 par le gouvernement de Vichy et l'un des pères, après la Libération, du plan de réforme de l'enseignement dénommé « plan Langevin-Wallon ».

Cela n'interpelle pas moins quand on apprend, la guerre terminée, que tous ces acteurs du Conseil technique sont intégrés au ministère de la Santé dirigé alors par le communiste François Billoux et leurs travaux mis en œuvre. Cela interpelle toujours si l'on se replace dans le contexte de l'époque. À la création du Conseil, la défaite allemande à moins d'être aveugle est annoncée, des dizaines de milliers de juifs ont été déportés, la Milice de Darnand arrête et torture à plein régime. Les 26 et 27 juin 1944, les alliés ont débarqué en Normandie et marchent sur Paris, il n'y a plus de doute quant à l'issue de la guerre. Pourquoi tant d'acharnement à continuer à travailler ? Et pourquoi tant d'acharnement à vouloir le faire jusqu'à la dernière minute ? la réponse de Christian Rossignol est la suivante : « le dispositif institutionnel issu des travaux techniques constitue un outil de pouvoir et de contrôle social auquel il sera bien difficile de renoncer ». Que la guerre continue ou qu'elle s'arrête pourrait-on ajouter.

Les acteurs du *Conseil Technique de l'Enfance Déficiante ou en Danger Moral* ne semblent pas avoir tiré gloire de leur participation à celui-ci. C'est le contraire même semble-t-il. Par exemple, s'agissant des documents déposés aux Archives de France par les descendants d'Henri Wallon, on ne constate dans l'introduction qui en est faite par le Conservateur (Thérèse Charmasson) aucune référence à cette époque, sinon sa suspension d'enseignement au Collège de France de 1941 à 1944. On constate, curieusement, l'absence de dates concernant les documents se rapportant à cette période du Conseil technique :

« projet de nomenclature et de classification des jeunes inadaptés établi par le Docteur Lagache, 13 pages dactyl., modifications proposées, 10 pages dactyl., projet de lettre de H. Wallon à D. Lagache, 2 pages manuscrites, sans date ; plan d'assistance aux enfants anormaux, 6 pages dactyl., sans date, avec corrections autographes de H. Wallon. [...]

Documents concernant l'enfance délinquante : exposé du projet de loi créant et organisant des institutions de protection et de rééducation de mineurs délinquants, 4 pages dactyl., sans date ; projet de loi relatif aux institutions publiques destinées à recevoir des mineurs

délinquants malheureux ou en danger moral, et organisant leur inspection permanente, 15 pages dactyl., sans date ; [...]

Documents concernant l'enfance anormale et délinquante : rapport relatif au projet de loi sur l'éducation des enfants anormaux, suivi du projet de loi, sans date (après 1939) [...]

Coordination des services de l'enfance déficiente ou en danger moral. But, activités, réalisations, Paris, sans date ; projet d'arrêté organisant auprès du ministère de la Santé publique un conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral, sans date ; [...]

Étude concernant les enfants inadaptés, 35 pages dactyl. Sans date ».

Il en va de même des archives de Louis Le Guillant. Les dates des documents archivés sautent de 1938, 1940 à 1945. Pas de documents concernant la période de l'Occupation ».

Un historien aura-t-il la curiosité d'y aller voir ?

Il ne s'agit pas ici de juger et encore moins de condamner mais force est de constater qu'en cette période grise de l'Histoire de la France l'ambivalence des attitudes et des comportements était alors un trait majeur, tout au moins jusqu'en 1943. Mais après... ? Pouvait-t-on encore être, dans le même temps et en pleine connaissance de cause, collabo et résistant.

Le 14 décembre 2012, L'Humanité consacrait une page à Henri Wallon. Ses qualités de résistant et de communiste (il adhère au PC en 1942) sont mises en avant. Sa participation au « Conseil technique... » est ignorée ?

À SUIVRE...

CHRONIQUES POLITIQUEMENT INCORRECTES

*Autour de « l'abandon à la mort... de 76 000 fous
par le régime de Vichy »*

2 - ENTRE RÉSISTANCE ET COLLABORATION... SOUS VICHY. UN EXEMPLE POLITIQUEMENT INCORRECT. (SUITE)

1 - On peut douter de l'authenticité de l'information relative à la participation d'Henri Wallon, Louis Le Guillant, résistants reconnus, au « *Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral* » créé par Pierre Laval le 25 juillet 1943 ? Certes. Cela est décrit dans un ouvrage. Celui de Michel Chauvière publié chez L'Harmattan en avril 2010, « *Enfance inadaptée. L'héritage de Vichy* ».

<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=28275>

On y trouve un chapitre consacré à ce « *Conseil technique* » et en Annexe la liste des participants à celui-ci et les résultats des travaux : « *nomenclature et classification des jeunes inadaptés* ».

Michel Chauvière, dans sa préface à la réédition de 2010 (L'Harmattan) de son livre, écrit : « *Après avoir été durant plusieurs années formateur dans un centre de formation au travail social et m'être quelque peu heurté aux institutions jusqu'au licenciement, je m'étais alors tourné vers l'histoire. Je voulais en effet mieux comprendre les conditions politiques et institutionnelles dans lesquelles une politique publique désignée – en l'espèce, la politique de l'enfance inadaptée – avait pu voir le jour au cours des années quarante* » [...]

Chemin faisant, au plan interprétatif, j'ai finalement découvert ce que cette politique devait non

seulement aux années de guerre et à la Libération, conformément à la vision la plus courante, mais aussi et surtout, de manière beaucoup plus substantielle, aux cadres idéologiques et institutionnels du régime de Vichy, avant 1942 et surtout après 1942. [...]

En somme, sans m'en rendre compte tout de suite, je mettais le projecteur sur l'un de ces exemples, parmi d'autres, d'accommodement des acteurs avec l'État français d'alors, pour des raisons les plus diverses : de la « divine surprise » des catholiques à l'opportunisme de certains techniciens anti-Éducation nationale, de la valorisation de l'expertise médico-psychiatrique à l'invention d'alternatives à l'incarcération des mineurs délinquants, parfois comme façon de résister à l'occupant allemand, etc. Le tout, en se tenant à distance respectable tant de la franche collaboration que de l'engagement dans la résistance (mais il est des exceptions sur ce dernier point !) ». Ceci est dit dans notre livre : « L'abandon à la mort... de 76 000 fous par le régime de Vichy » et est donc une répétition pour ceux qui l'ont lu. L'avis de SERPSY sur le livre :

http://www.serpsy.org/des_livres/livres_2013/ajzenberg.html

2 – On peut s'interroger : Comment des résistants, recherchés comme tels par toute les polices de France, pouvaient-ils participer aux travaux d'un tel « *Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral* » sans prendre le risque de se faire arrêter ?

Je n'ai pas l'explication, mais on peut faire des hypothèses. Pour cela il faut se replacer dans le contexte de l'époque. Pour Laval, homme d'État, son idée de la grandeur de la France était d'en faire une brillante seconde de l'Allemagne nazie. S'agissant des travaux de ce « Conseil technique », et dans cette perspective de grandeur, Pierre Laval voulait leurs donner une dimension européenne et non plus seulement nationale. Laval, chef en titre de la milice (il en avait délégué la direction à Darnan, de sinistre mémoire) et du gouvernement pouvait-il ignorer les activités résistantes d'Henri Wallon et Louis Le Guillant ? J'en doute, mais je me trompe peut-être. Si c'était cependant le cas, il fallait alors que Laval protège Wallon et Le Guillant en connaissance de cause, les jugeant alors plus utile dans un projet qui l'intéressait au plus haut point, et qu'il les estimait peut-être, comme homme d'État, plus utiles au « *Conseil technique* » qu'en prison ou déportés. Il fallait aussi que ces résistants aient l'assurance de ne pas être arrêtés. On aurait là une autre face de l'ambivalence existant alors.

3 – Quel lien entre l'abandon à la mort des fous par Vichy et ce « *Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral* » ? Il y en a un, indirect.

On a vu que le 25 juillet 1943, Laval commandite auprès de son ministre de la Santé, Raymond Grasset, la création d'un « *Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral* ». Dans ce Conseil figure un psychiatre déjà connu, directeur de l'hôpital psychiatrique de La Charité-sur-Loire : Louis Le Guillant. Il se trouve que celui-ci, comme beaucoup d'autres responsables d'hôpitaux psychiatriques, était alors vigoureusement intervenu auprès du préfet de son département, la Nièvre, à propos de la famine qui règne dans son établissement : « *Monsieur le Préfet, vos malades mentaux ont perdu 7 tonnes de chair...* ».

Dans ce « Conseil technique » figure aussi Jean Dublineau, celui qui avec Lucien Bonnafé avait rédigé la communication qui le 27 octobre 1941, conduisit la « *Société médico-psychologique* » à émettre un vœu en direction des pouvoirs publics pour obtenir les mêmes suppléments alimentaires que ceux accordés aux hôpitaux généraux. En fait encore partie, et le dirige, Georges Heuyer qui le 22 juin 1942 sera l'un de ceux qui proposeront qu'un nouveau vœu de la « *Société médico-psychologique* » soit remis en main propre au Secrétaire général du ministère de la Famille et de la Santé, Léon Aublant. Ce qui sera fait. Suppléments qui seront finalement accordés le 4 décembre 1942, trop tard et en quantités insuffisantes pour arrêter l'hécatombe.

Il n'est pas déraisonnable de penser que ces personnalités importantes du monde psychiatrique d'alors, se faisant les porte-parole de nombre de psychiatres, aient pesé pour qu'une augmentation des rations alimentaires soit allouée aux malades mentaux internés bien avant même le 25 juillet 1943, date à partir de laquelle ils allaient s'impliquer dans ce « Conseil technique ». Ils avaient le

contact direct, bien avant la création de celui-ci, avec le ministre de la Santé. Comment auraient-ils pu se taire à propos de la famine régnant dans les hôpitaux psychiatriques ? Peut-être même était-ce une condition quant à leur participation à celui-ci ?

À SUIVRE...

CHRONIQUES POLITIQUEMENT INCORRECTES

*Autour de « l'abandon à la mort... de 76 000 fous
par le régime de Vichy »*

3 - SOCIALEMENT « IRRÉCUPÉRABLES », DONC « INUTILES » ?

On a vu que des psychiatres travaillant dans un « *Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral* », sous la houlette du ministre de la Santé Raymond Grasset (fidèle parmi les fidèles de Pierre Laval), avaient en 1943 et 1944 classé des enfants dans une catégorie « irrécupérables » et proposaient ensuite de les placer dans des hôpitaux psychiatriques, sachant pertinemment ce qui s'y passait alors. « Irrécupérables », donc « socialement inutiles ». C'était une idéologie, une théorie – l'eugénisme – courante alors et que le régime de Vichy a moins subi qu'il ne se l'est complètement approprié.

Il faut savoir, si on n'a pas encore eu le temps de lire « *L'abandon à la mort... de 76 000 fous par le régime de Vichy* »

<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=38711>

qu'une circulaire du 3 mars 1942 émanant du Secrétariat général de la Santé, et répondant aux demandes pressantes de psychiatres d'allocations supplémentaires pour leurs malades disait : « *Dans les conditions actuelles, il est difficile de faire obtenir à ces malades un supplément à la ration qui leur est octroyée, supplément qui ne pourrait être prélevé que sur les denrées déjà trop parcimonieusement attribuées aux éléments actifs de la population, en particulier aux enfants et aux travailleurs* ». Bref, on ne peut donner à des éléments socialement inutiles ce que l'on réserve aux éléments socialement utiles de la société.

Il faut savoir, si on n'a pas encore lu « *l'abandon à la mort...* », qu'un Directeur régional de la Santé et de l'Assistance (Secrétariat d'État à la Santé, XX^e région), qui était l'un des représentants directs de ce ministère dans les régions, et donc destinataire de la circulaire ci-dessus, préconisait ceci, dans un courrier de mai 1942, au directeur d'un hôpital psychiatrique de l'Isère : « *Demandez à vos médecins de désigner les bénéficiaires par classement basé sur la distinction ci-après : les malades récupérables, c'est-à-dire ceux qui, par un traitement approprié et séjour de courte durée dans votre hôpital pourront être rendus à la liberté et reprendre leur place dans la société et leur activité antérieure : ce sont ceux-là qu'il convient de réalimenter* » (courrier retrouvé par un historien : Samuel Odier). L'histoire ne dit pas si cette recommandation de ne réalimenter que les malades « récupérables » capables de rejoindre « les éléments sains de la société » (formule empruntée à Alexis Carrel - Il fallait en effet selon lui « ordonner la société par rapport à l'individu sain ») faisait suite à une directive gouvernementale ou était de sa propre initiative ?

Autre exemple de cette volonté eugénique : Isabelle von Bultzingsloewen, dans son livre (« *L'hécatombe des fous* », p. 213), cite le rapport d'un Inspecteur de la Santé du Lot-et-Garonne transmis au secrétaire d'État à la Famille et à la Santé en mai 1941, et évoquant les vieux, où celui-ci écrit : « *le bénéficiaire des dérogations au rationnement alimentaire est la plupart du temps une personne âgée exploitant une affection chronique en vue d'obtenir un demi-litre de lait entier soit pour éviter de faire la queue chez le crémier, ou parce que celui-ci ne peut lui assurer chaque jour*

du lait écrémé... ». Et il ajoute : « Il n'y aurait rien à redire si ces malades étaient jeunes, atteints d'affections aiguës dont la convalescence nécessite un apport supplémentaire de calories et même de vitamines. Mais 75 % d'entre eux présentent des affections chroniques, incurables ; beaucoup sont infirmes. Leur état n'exige nullement la suralimentation ». Malheureusement l'historienne ne s'aperçoit pas que ce que dit cet inspecteur correspond très précisément à ce précepte d'Alexis Carrel (1934) : « Avant tout, nous ne devons pas augmenter le nombre de malades, des paralytiques, des faibles, des déments. Et même, si on pouvait prolonger la santé jusqu'à la veille de la mort, il ne serait pas sage de donner à tous une grande longévité. Nous savons déjà quels sont les inconvénients de l'accroissement des individus quand aucune attention n'est donnée à leur qualité. Pourquoi augmenter la durée de la vie de gens qui sont malheureux, égoïstes, stupides, et inutiles ? ».

Elle cite encore cette autre circulaire, émanant du secrétaire d'État à la Famille et à la Santé (13 décembre 1942), informant les directeurs régionaux de la Famille et de la Santé de ce que, s'agissant des sanatoriums, « *Seuls les sujets susceptibles de bénéficier de traitements doivent être proposés. Il serait contraire aux intentions du Gouvernement de diriger sur ces établissements ou d'y maintenir les sujets qui ne doivent pas être améliorés de façon certaine* ». Laissez-les mourir ?

Il y a là un faisceau d'indices concordants (et l'on pourrait certainement retrouver d'autres témoignages inhumains du même genre) témoignant, même en l'absence de volonté génocidaire déclarée de Vichy, d'une réalité à propos des fous et d'autres catégories de la population sensées être « irrécupérables pour la société », d'un « laissez-les mourir ». Que celui-ci résulte d'ordres « venant d'en haut » ou d'une idéologie eugéniste fonctionnant comme un fait concret, et faisant agir des individus sans ordres venus « d'en haut », mais pas pour autant désavoués par ceux « d'en haut », n'a finalement pas grande importance quant aux résultats.

Les tenants de l'eugénisme, du racisme et de l'antisémitisme, c'était les mêmes, tenaient le haut du pavé dans la fabrication de l'idéologie de la « Révolution nationale » pétainiste. Ils ont justifié et légitimé théoriquement le « laissez-les mourir » des fous, mais aussi celui des vieux (il y eut alors, paraît-il, 50 000 morts dans les hospices où ils étaient enfermés). Mais encore la participation du régime de Vichy dans l'envoi vers les camps de la mort des juifs de France. Pour des anthropologues (ceux de l'« *École d'anthropologie de Paris* », les autres, ceux du musée de l'Homme groupés autour de Paul Rivet, ayant été éliminés par Vichy), il était « *indispensable, pour sauver la pureté de la race française, d'éliminer les déficients et les déviants et d'empêcher tout métissage avec les étrangers, le juif étant l'étranger absolu* » écrit l'anthropologue Régis Meylan (« *Le mythe de l'identité nationale* », Berg International, 2009). Et Vichy n'avait plus qu'à appliquer : abandonner à la mort et y expédier.

À SUIVRE...

CHRONIQUES POLITIQUEMENT INCORRECTES

*Autour de « l'abandon à la mort... de 76 000 fous
par le régime de Vichy »*

4 - UNITÉ DE L'EUGÉNISME, DU RACISME, DE L'ANTISÉMITISME ET MYTHE DE LEUR INCOMPARABILITÉ

Pour des anthropologues – ceux ayant « pignon sur rue » sous Vichy – le problème était de « sauver la pureté de la race française ». Il fallait, dans un même mouvement, éliminer... « *les déficients, les déviants et empêcher tout métissage avec des étrangers, le juif étant l'étranger absolu* ». Sans distinction.

- « On » nous dit qu'il ne faudrait en rien comparer les fous gazés et empoisonnés en Allemagne et les fous morts de faim et des maladies qui s'ensuivent en France. Pourtant. Il faut savoir, si on n'a pas encore eu le temps de lire « *L'abandon à la mort... de 76 000 fous par le régime de Vichy* »

<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=38711>

qu'il y eut en France 1,81 mort de faim pour 1 000 habitants dans les hôpitaux psychiatriques et en Allemagne entre 1,54 et 1,85 morts (selon les sources) par les moyens radicaux déjà cités pour 1 000 habitants.

- « On » ajoute qu'il faudrait encore moins comparer les 76 000 fous abandonnés à la mort sous Vichy et les 76 000 juifs de France (hasard) envoyés à la mort par le même régime de Vichy. « *Vous niez la spécificité – irréductible – du génocide perpétré à l'encontre des juifs* » s'écrie une historienne (Isabelle von Bueltzingsloewen). Pourtant, les anthropologues collaborationnistes français, reprenant les arguments des anthropologues nazis – les premiers parlant de « pureté de la race française » et les seconds de celle de la « race germanique » - ne faisaient pas la distinction des catégories à éliminer : les déficients et les déviants, les gens de couleur et les juifs. Une même idéologie, camouflée sous les oripeaux de la science, intervenait alors avec la force d'un fait concret, s'agissant des uns et des autres.

L'un des anthropologues racistes et antisémites les plus actifs sous le régime de Vichy, et il n'était pas seul, est George Montandon. Il publie « *en 1939 dans la revue raciste italienne « La Difesa della Razza » un article-manifeste dans lequel il milite contre le métissage de l'« ethnologie juïdique », qualifiée d'« ethnologie putaine » et appelle à la dépossession de leurs biens avant la transplantation des juifs dans un « pays autonome ». Auparavant, en 1938, il avait préconisé la création d'un État israélite « dans le but d'éviter le métissage des juifs avec les autres peuples, proposant que ceux qui enfreignent cette loi subissent la peine de mort ou la castration », et, en ce qui concerne les femmes, « la répression consisterait à les défigurer en leur coupant l'extrémité nasale, car il n'est rien qui enlaidisse davantage que l'ablation de l'extrémité du nez ». Ses propositions seront reçues 5/5 par Vichy. Sous l'occupation, il devient l'un des principaux « scientifiques » officiels du régime. En décembre 1941, il est nommé « ethnologue » officiel du Commissariat général aux questions juives (CGQJ), organisme créé en mars 1941 par l'amiral Darlan, à la demande des autorités allemandes et dirigé par Xavier Vallat (puis par Louis Darquier, dit de Pellepoix, à partir du 11 mai 1942). C'est ce que nous raconte Régis Meyran dans le chapitre 3 de son ouvrage : « *Le mythe de l'identité nationale* », Berg International, 2009. Montandon, nommé en 1943 directeur de « l'Institut d'études des questions juives et ethnoraciales », fait distribuer une traduction, destinée aux étudiants en médecine, du « *Manuel d'eugénisme et d'hérédité humaine* » du nazi Otmar von Verschuer, responsable de l'Institut d'anthropologie à Berlin.*

C'est pendant les années 1941 et 1942 que les idées forces des professeurs de l'École d'anthropologie vont se développer. L'eugénisme, non pas cet eugénisme « à la française » dont certains auteurs ont dit qu'il était plus « positif » que « négatif », mais l'eugénisme nazi est présenté comme une morale bienfaitrice écrit Régis Meyran. Qui ajoute : « *Il est un autre lieu où une utopie raciale, comparable à celle préconisée par les gens de l'École d'anthropologie, a été pensée : il s'agit de la Fondation pour l'étude des problèmes humains, institution créée par le médecin Alexis Carrel en 1941* ». Celui-ci recommandait dans « *L'Homme, cet inconnu* » de créer « un établissement euthanasique, pourvu de gaz appropriés », pour éliminer « ceux qui ont tués, qui ont volé à main armée, qui ont enlevé des enfants, qui ont dépouillé les pauvres, qui ont gravement trompé la confiance du public » ainsi que les « fous qui ont commis des actes criminels » rappelle encore Régis Meyran. Il résume ainsi le projet carrélien : « *mettre dès leur naissance les individus en fiches, contrôler les naissances et l'immigration, permettre le développement des doués et supprimer les fous ou les faibles, autant d'intentions qui auraient pu avoir des conséquences réelles dans la France nouvelle de Vichy* ». Elles en eurent pourtant.

Vichy avait besoin de cautions scientifiques pour pratiquer sa politique d'effacement et des juifs de France (avec les lois antijuives de Vichy d'abord) et des fous internés dans les hôpitaux psychiatriques. Il les a trouvés et à l'*École d'anthropologie* de Montandon et à la *Fondation pour l'étude des problèmes humains* de Carrel. 76 000 morts dans chaque cas. S'agissant des fous, pas de problème ils étaient déjà enfermés. Il suffisait de les laisser mourir de faim. S'agissant des juifs, une partie était elle aussi déjà enfermée : à Pithiviers, Beaune-la-Rolande et d'autres camps. Une autre partie le fut au Vélodrome d'Hiver avant d'aller à Drancy. Ce fut une aubaine pour le régime de Vichy que les nazis les réclament, et un soulagement financier. Sinon il eût fallu les mettre dans des camps de concentration – je dis bien « de concentration », qui était la formule des prisonniers (et je peux le prouver) et non « d'internement » qui était la formule vichyste reprise par des historiens, pour ensuite leur faire subir le même sort qu'aux fous : mourir de faim.

Vous faites « *le jeu des négationnistes toujours à l'affût de pseudo-arguments comparatistes pour minimiser les crimes nazis en général, et la Shoah en particulier* » s'écrie encore l'historienne déjà citée. Autant ou plus de fous morts en France par « extermination douce » qu'en Allemagne par « extermination dure », autant de fous morts dans les hôpitaux psychiatriques que de juifs envoyés vers les camps de la mort. Tous ces morts au prétexte d'une même idéologie, eugéniste et antisémite. De pseudo-arguments comparatistes ? À vous de juger.

À SUIVRE...

CHRONIQUES POLITIQUEMENT INCORRECTES

*Autour de « l'abandon à la mort... de 76 000 fous
par le régime de Vichy »*

5 - BELLE EXCUSE : « C'ÉTAIT DANS L'ESPRIT DU TEMPS »

« On » a vu qu'eugénisme et antisémitisme étaient deux mamelles idéologiques du vichysme. « On » nous dit qu'ils étaient prégnants ou dans l'esprit du temps... pour excuser aujourd'hui leurs adeptes. Eugénisme et antisémitisme ayant existés seraient ainsi tombés du ciel, on ne sait quand, on ne sait d'où. Il n'en est rien bien sûr. Ils ont eu leurs « compositeurs », bien avant Vichy et pendant Vichy.

L'eugénisme inventé par Francis Galton en 1860 eut ensuite en France bien d'autres continuateurs : dans les années 1930, Charles Richet, Adolphe Pinard, Georges Mauco, Jacques Bertillon... suivis d'Alexis Carrel et Jean Rostand. Le mot « antisémite », lui, fut popularisé en 1879 par le publiciste allemand Wilhelm Marr. En France, l'un des principaux doctrinaires du mot est bien sûr Édouard Drumond dont « *La fin d'un monde* », en 1889, fut un énorme succès de librairie. Viennent ensuite Georges Vacher de Lapouge et, dès les années 1930, Montandon, Martial et l'*École d'anthropologie* qui eut son heure de gloire sous Vichy.

S'agissant d'eugénisme, un historien, Alain Drouard, voulant réhabiliter Alexis Carrel, distingue un eugénisme « positif » (qui vise à favoriser la reproduction des meilleurs, des plus doués et des plus forts) d'un eugénisme « négatif » (conduisant à empêcher de procréer les porteurs d'une mauvaise hérédité). Bien sûr, l'eugénisme de Carrel était « positif ». « On » a vu ce qu'il en était avec l'une de ses citations dans la chronique précédente, et que l'on peut répéter ici : « il recommandait dans « *L'Homme, cet inconnu* » de créer « un établissement euthanasique, pourvu de gaz appropriés », pour éliminer « ceux qui ont tués, qui ont volé à main armée, qui ont enlevé des enfants, qui ont dépouillé les pauvres, qui ont gravement trompé la confiance du public » ainsi que les « fous qui ont commis des actes criminels ».

« *La distinction entre eugénisme « positif » et « négatif » (qui n'est pas la même que celle faite entre eugénisme « modéré » et « dur ») est en elle-même douteuse, puisqu'elle induit une distinction*

morale entre un « bon » eugénisme et un « mauvais » eugénisme, attitude qui nous semble très éloignée de la démarche historique » commente Régis Meyan dans « *Le mythe de l'identité nationale* », Berg International, 2009.

<http://www.amazon.fr/mythe-lidentite-nationale-Régis-Meyran/dp/2917191198>

On ne sait si Drouard distingue aussi chez Carrel (celui-ci ayant été également antisémite) une variante « positive » et une autre « négative » de l'antisémitisme ?

Régis Meyan signale qu'Anne Carol (« *Histoire de l'eugénisme en France* », Seuil, 1995) considère que l'eugénisme en France fut modéré voire utile, puisqu'il « *n'a conduit, rappelons-le, qu'à l'examen prénuptial* ». L'eugénisme français aurait-il été « diabolisé » et criminalisé », comme le croit cet auteur s'interroge Meyan ? Il répond : « *On peut en douter, car tout projet eugéniste comprenait nécessairement l'utopie anthropologique de régénérescence de la race, ce qui revient à décréter que la " pureté " de la race est un " bon " problème scientifique, et qu'il faut pour cela exclure les " déficients " et les étrangers " inassimilable "* ». Il ajoute dans une note : « *Selon nous Anne Carol a « angélicisé » l'eugénisme français en ne citant pas certaines publications et en justifiant les discours les plus durs par « l'esprit du temps » : on y lit par exemple que les propos des eugénistes les plus racistes, tels Charles Richet, René martial ou Alexis Carrel « témoignent de ce qu'il faut bien appeler un racisme ordinaire » (p.139). Ce qui n'est pas notre point de vue* ». Le mensonge par omission est en effet une marque de fabrique pour qui veut absoudre de leurs péchés hommes et institutions en général et ici Carrel et Vichy en particulier.

« *Il en est quelques-uns en France qui n'aperçoivent l'énormité de ce qu'impliquent certaines de leurs appréciations que si une ironie extérieure l'en fait jaillir. Et qui, dans une marche funèbre, ignorent volontiers le compositeur et le chef d'orchestre pour ne considérer que la responsabilité des exécutants* » écrit ironiquement Patrick Tort dans sa préface au « *Train des fous* » de Pierre Durand (Éditions Syllepse, 2001).

C'est ce que fait, on l'a vu, Anne Carol. C'est ce que fait également Isabelle von Bueltzingsloewen qui se réfère elle aussi à l'ouvrage d'Anne Carol et qui écrit : « *Les historiens spécialistes du champ ont d'ailleurs établi que l'eugénisme à la française – souvent qualifié de positif par opposition à un eugénisme négatif qui est le fait de l'Allemagne nazie [...] – n'a à aucun moment débouché sur l'adoption de mesures extrêmes* ». Et elle ajoute, oubliant le « compositeur » : « *L'influence supposée d'Alexis Carrel [...] souvent présenté comme le leader incontesté du mouvement eugéniste français, n'est de toute évidence pas parvenue à s'exercer* ». Pourtant, s'agissant des résultats, on a vu ce qu'il en était : en France 1,81 mort par extermination « douce », ou eugénisme « positif », pour 1 000 habitants dans les hôpitaux psychiatriques et en Allemagne entre 1,54 et 1,85 morts (selon les sources) par extermination « dure », ou eugénisme « négatif », pour 1 000 habitants. Il est vrai que pour l'historienne, en tentant de sauver Alexis Carrel il s'agit surtout d'absoudre Vichy d'avoir sciemment exterminé les fous. Elle a raison. Vichy n'a pas sciemment exterminé les malades mentaux, mais en dépit de cris d'alarme réitérés, Vichy les a sciemment laissés mourir. « *Ceci pour les amateurs de « distinctions » rédemtrices* » écrit Patrick Tort dans la préface déjà citée.

« C'était dans l'esprit du temps » vous dis-je ! ».

À SUIVRE...
